

HST-2604 - Séminaire d'histoire européenne V
La justice criminelle en Occident, XVII^e-XIX^e siècles
Automne 2019
Responsable : Donald Fyson

Objectifs

Ce séminaire vise à amener les participant.e.s à :

- comprendre l'évolution de la justice criminelle en Occident depuis le XVII^e siècle jusqu'au XIX^e siècle;
- mettre cette évolution en relation avec les autres transformations des sociétés occidentales pendant cette période;
- comprendre les grandes lignes des approches historiographiques envers l'histoire de la justice criminelle.

Contenu

Dans les sociétés occidentales, la justice est l'un des attributs de base de l'État, qu'il soit monarchique, républicain ou autre. La justice criminelle, celle qui cherche à réguler les comportements jugés inacceptables au point d'être formellement désignés illégaux, est l'exemple par excellence de la justice étatique. Sa transformation au cours de l'époque moderne et contemporaine reflète la formation et l'évolution de l'État.

En même temps, la justice criminelle est nécessairement ancrée dans la société plus large, avec laquelle elle est en rapport constant. Elle est donc fortement influencée par les pratiques sociales et rapports sociaux changeants, au point d'en être souvent surtout le reflet. Pensons à l'impact des transformations économiques comme l'industrialisation, ou l'importance changeante des institutions religieuses, ou encore la montée de la ville aux dépens de la campagne.

La justice criminelle est également composée d'institutions qui sont mises en place pour contrôler ou du moins réguler les illégalismes : entre autres, le droit criminel et les tribunaux, la police, les prisons. Toutes ces institutions sont à leur tour animées par des acteurs: juges, policiers, avocats, mais aussi accusateurs, accusés, témoins.

Parmi les thématiques que le séminaire permettra aux participant.e.s d'aborder :

- la transition de la justice féodale à la justice moderne
- le poids de la sanction informelle et de l'infrajustice
- l'impact des réformateurs des XVIII^e et XIX^e siècles
- le déclin de la justice spectaculaire et la montée de la prison
- les attitudes changeantes envers la violence publique et privée
- les différences entre la justice continentale et la justice anglo-américaine
- l'importance relative des différences nationales
- l'impact du genre, de la religion, de la classe sociale, de l'origine ethnique et de la race

N.b.: ce séminaire exclut explicitement l'examen de l'histoire de la justice criminelle au Québec et au Canada, cette dernière faisant déjà l'objet d'un autre séminaire.

Fonctionnement

Les premières séances du séminaire seront consacrées à des exposés magistraux et à des discussions à partir de lectures obligatoires. Chaque participant.e choisira un sujet qui aborde une thématique ciblée en histoire de la justice criminelle en Occident et produira une étude d'environ une vingtaine de pages, basée sur l'historiographie pertinente. Le travail comportera nécessairement une dimension comparée, au-delà des frontières des histoires nationales. La dernière partie du séminaire consistera en la présentation orale et écrite des travaux réalisés et leur discussion en groupe.

Évaluation

Participation orale : 30 %, dont :

- présentation orale du travail long : 10 %
- commentaire oral du travail d'un autre : 10 %
- participation générale aux discussions et au cours : 10 %

Travail écrit : 70 %, dont :

- bibliographie préliminaire : 10 %
- problématique et plan : 10 %
- travail long (version préliminaire) : 10 %
- travail long (version finale) : 40 %

Bibliographie

Une bibliographie détaillée sera disponible sur le site du cours. Certaines des lectures obligatoires pourraient être en anglais.